



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 207, Loi concernant la Ville de
Terrebonne
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 9 juin 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 689-20220610

2022

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 9 JUIN 2022.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITION	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du jeudi 9 juin 2022

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 207,
Loi concernant la Ville de Terrebonne (Ordre de l'Assemblée le 12 mai 2022)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Benjamin (Viau)

M^{me} Grondin (Argenteuil) en remplacement de M. Provençal (Beauce-Nord)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Lachance (Bellechasse) en remplacement de M. Bussière (Gatineau)

M. Skeete (Sainte-Rose)

M. Tremblay (Dubuc)

Intéressée :

Municipalité de Terrebonne :

M. Mathieu Traversy, maire

M^{me} Carole Poirier, directrice de cabinet

M^e Audrey Chevrette, direction du greffe et des affaires juridiques

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 58, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Jacques (Mégantic) de bénéficier d'un temps de parole de cinq minutes après chaque intervention.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Jacques (Mégantic) et M. Benjamin (Viau) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Terrebonne.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de permettre à M. Traversy et M^e Chevette de prendre la parole.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Boutin (Jean-Talon) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Benjamin (Viau) et M. Jacques (Mégantic) font des remarques finales.

À 16 h 15, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un nouveau mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Félix Fortin-Lauzier

Joëlle Boutin

FFL/cv

Québec, le 9 juin 2022

